

A.T.S.

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 76 Rue de Calais, 95100 Argenteuil
RCS Pontoise
(la « **Société** »)

**NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT
PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET FONDATEUR**

L'an 2025,
Le 13 mai 2025.....

LA SOUSSIGNEE :

- **BEEP**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 76 Rue de Calais, 95100 Argenteuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 943 729 228, représentée par son Président, Monsieur Arben Pajazitaj,

Associé unique et fondateur de la Société (l' « **Associé Fondateur** »),

A pris les décisions suivantes :

- Nomination du premier Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Nomination du premier Président de la Société

L'Associé Fondateur, décide, de se nommer en qualité de premier Président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de l'immatriculation de la Société, à savoir :

- **BEEP**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 76 rue de Calais, 95100 Argenteuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 943 729 228.

La société BEEP, représentée par Monsieur Arben Pajazitaj, déclare accepter les fonctions qui lui seront confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président dirigera et représentera la Société à l'égard des tiers.

A cet effet, le Président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Fondateur donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- effectuer toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- à cet effet, signer tous actes et pièces, acquitter tous droits et frais, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire afin de donner à la Société présentement constituée son existence légale en accomplissant toutes autres formalités prescrites par la loi.

Du seul fait de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, les engagements résultant de ces actes seront repris, rétroactivement, dès leur naissance et de plein droit, par la Société.

* * *

L'Associé Fondateur, convient de signer le présent acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

L'Associé unique et fondateur
La société **BEEP**¹
Représentée par M. Arben Pajazitaj

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Signé par :

A1FB49ACF68E4F5...

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».